

CONSEIL A – AL ATASSI LAMA

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PRESTATION BILAN DE COMPÉTENCES – VERSION 2026

Date de mise à jour : 2026

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre le prestataire et le client pour la prestation de bilan de compétences.

Prestataire

Le terme « prestataire » désigne CONSEIL A, représentée par Madame Lama AL ATASSI. Les coordonnées administratives et d'identification figurent sur les documents contractuels et commerciaux remis au client.

Client

Le terme « client » désigne la personne morale signataire d'une convention, la personne physique signataire d'un contrat ou, le cas échéant, les signataires d'une convention tripartite dans le cadre d'un bilan de compétences.

1 – Définition du bilan de compétences

Le bilan de compétences permet d'analyser les compétences professionnelles et personnelles, les aptitudes et les motivations en appui d'un projet d'évolution professionnelle et, le cas échéant, de formation.

2 – Objet et champ d'application

Toute validation de devis ou confirmation de commande implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente, qui s'appliquent à la prestation concernée.

3 – Documents contractuels et modalités d'entrée

À l'issue d'un rendez-vous d'information gratuit et sans engagement, le client reçoit les informations nécessaires à la prestation, notamment le programme, les conditions de réalisation et les documents contractuels applicables. Lorsque le financement relève du CPF, la commande est réalisée selon les modalités de la plateforme Mon Compte Formation. Lorsque la prestation est financée par un employeur, une convention ou convention tripartite précise les conditions de réalisation.

4 – Prix, facturation et règlement

Le prix applicable est celui indiqué dans le devis ou le document contractuel accepté par le client. Les modalités de règlement et de prise en charge sont précisées dans ce document. En cas de financement CPF, les règles de prise en charge et de reste à charge applicables au moment de la commande sont celles de la plateforme et du dispositif concerné.

5 – Absence, report et interruption

En cas d'absence ou de demande de report, le bénéficiaire informe le consultant dès que possible. Les modalités de report, d'interruption ou de facturation sont appliquées conformément aux documents contractuels et aux règles du dispositif de financement concerné.

6 – Confidentialité

Les informations à caractère personnel communiquées dans le cadre de la prestation sont traitées de manière confidentielle et utilisées uniquement dans le cadre de l'accompagnement, conformément aux obligations applicables.

7 – Réclamations et règlement amiable

Toute difficulté ou réclamation peut être adressée à CONSEIL A par écrit. Elle est traitée conformément à la procédure de traitement des réclamations, difficultés et aléas de CONSEIL A. La recherche d'une solution amiable est privilégiée.

8 – Loi applicable

Les présentes conditions générales et les relations entre le prestataire et ses clients relèvent du droit français.

Identification de l'organisme

CONSEIL A – AL ATASSI LAMA

NDA : 11755620675

SIRET : 44134719200060

Site : www.conseila.fr

E-mail : conseila@conseila.fr

Document mis à jour en 2026. Les tarifs et conditions particulières de chaque prestation sont ceux figurant dans le devis, programme et documents contractuels remis au client.